

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER GAL PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DU COMITE DE PROGRAMMATION DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Le vendredi 2 décembre 2022 une consultation écrite a été adressée par courriel aux membres du Comité de Programmation pour statuer sur onze dossiers. La consultation écrite s'achevait le jeudi 15 décembre 2022 (minuit).

Ont participé à cette consultation écrite les membres suivants :

Collège « Privés »

Titulaires	Participation	Suppléant	Participation
BELOT Nelly	x	BOURGNE Nadia	x
BEUGNON Guilhem	x	RODRIGUEZ Gabriel	
BEZIAT Patrick		BASCOUL Francis	
BLANQUET Catherine		BACHELOT Olivier	
COSTE Philippe		CARRETIER Denis	
DESMAZIERES Stephan		BLET Nadège	
FLEUTIAUX Bertrand		GALY-GUIRAUD Marie-Paule	
FROIDEVAUX Claude	x	RONZIER Françoise	x
GARRIGUENC Thierry	x	JEANJEAN Marie-Odile	
KWIATWOSKI Pierre		PEREZ Lucie	x
OLLIER Françoise		FRISSANT Françoise	x
PAGES Eric		BOISJOT Nathalie	
ROMBEAUX Christophe	x	VIE Nicole	
ROUX Stéphane		MIQUEL Raymond	
TREBAOL-CADENAT Marie-Noëlle		FRANCART-MARTY Marie-Josèphe	
Total	5	Total	4

Collège « Publics »

Titulaires	Participation	Suppléant	Participation
ARCAS Jean	x	CABROL Josian	
BADENAS Jean-Noël		COMBES Catherine	
BOUTES Francis	x	SAUR Séverine	
BARTHES Daniel		ULMER Jean-Michel	x
BIES Christian	x	GERONIMO Marie Line	
FALCOU Béatrice	x	FRAISSE Yves	
GALTIER Daniel	x	BARO Gérard	
LAFaurIE Jean-Louis		ROUBICHON Olivier	
MATHIEU Pierre		COMBES Mariette	
PONS Marie-Pierre		FALIP Jean-Luc	
POLARD Pierre	x	SOULIE Rémy	
SALAVIN Thérèse	x	VORDY Didier	
SONZOGNI Catherine	x	GONZALEZ Harmonie	x
SOULIGNAC Jacques		CHEVRIER Yannick	
Total	8	Total	2

Conformément à l'article 6 – Consultation écrite du Comité de Programmation du règlement intérieur du Groupe d'Action Locale, les membres disposent « d'un délai de huit jours ouvrables pour notifier leurs remarques au secrétariat du GAL. En cas de non réponse dans ce délai, leur accord sera considéré comme acquis à la proposition faite par le GAL. ».

La consultation écrite prenait fin le jeudi 15 décembre 2022 (minuit). Sur les membres du collège « privé », 9 personnes ont répondu à la consultation écrite dont 7 votants. Sur les membres du collège « public », 10 personnes ont répondu à la consultation écrite dont 9 votants.

Compte tenu de l'article 6 énoncé supra, les membres qui n'ont pas répondu à la consultation écrite ont donné un accord tacite au GAL. Tous les points de cette consultation écrite ont donc été validés à l'unanimité par les membres du Comité de Programmation.

I. Réinjection de reliquats de crédits dans la maquette financière du GAL (annexe 1).

Neuf dossiers au total ont fait l'objet de reliquats de crédits dus à des sous-réalisations – un pour abandon de projet.

Il est donc proposé aux membres de réinjecter au total 20 947,64 € dans la maquette du GAL comme suit :

- Fiche 1 : 4 651,24 €
- Fiche 2 : 803,76 €
- Fiche 3 : 8 764,63 €
- Fiche 4 : 0,01 €
- Fiche 5 : 6 728,00 €

- Les membres du Comité de Programmation ont validé à l'unanimité la réinjection de crédits telle que proposée dans l'annexe 1.

II. Transfert de crédits entre fiches actions du GAL (annexe 2) et nouvelle maquette financière (annexe 3).

Lors du Comité de Programmation du 30/06/2022, il avait été convenu que les transferts de crédits qui étaient opérés des fiches 5 (Coopération) et 6 (Animation) vers les fiches action 2 (Sites patrimoniaux : mise en scène) et 3 (Sites touristiques : offre de loisirs thématiques) de la maquette financière, permettraient de financer de nouveaux projets en stock pour boucler la programmation 2014/2020.

Il s'avère que deux dossiers qui auraient mobilisés près de 65 000 € de FEADER LEADER n'ont pu être présentés à l'instruction, faute de cofinancement et/ou de difficultés administratives et techniques.

Il est donc proposé de transférer les crédits disponibles dans la maquette du GAL, principalement vers la fiche 6, afin de financer en 2023 la gestion de fin du programme 2014/2020. Suite à la réinjection des reliquats de crédits dans la maquette et des dossiers en sélection, il convient de procéder à des transferts de crédits entre fiches action du GAL.

Ainsi, les 76 142,92 € de crédits disponibles ainsi que les éventuels futurs reliquats affectés à la fiche 6 (Animation) permettraient de consommer l'intégralité des crédits confiés au GAL.

- Les membres du Comité de Programmation ont validé à l'unanimité les transferts proposés dans l'annexe 2 de :
 - 0,04 € de la fiche 2 vers la fiche 1,
 - 1 578,56 € de la fiche 2 vers la fiche 5,
 - 66 338,65 € de la fiche 2 vers la fiche 6,
 - 8 300,01 € de la fiche 3 vers la fiche 6,
 - 6 121,86 € de la fiche 4 vers la fiche 6

Le montant global de fonds transféré s'élève à 82 339,08 €, s'ajoutant aux 178 969,17 € de crédits transférés le 30/06/2022 ; ce qui représente un montant total de 261 308,25 € (soit 8,68 % des crédits confiés au GAL) depuis l'octroi de la dotation de transition en 2021.

Les fonds consacrés à l'animation/gestion du GAL (fiche 6) s'élèvent à 636 882,60 € ce qui représente 21,17 % de l'enveloppe de FEADER LEADER (3 007 730,54 €). Si nous ajoutons à ce montant toutes les contributions publiques nationales payées, le taux de financement de la fiche 6 serait en deçà de 21,17%.

Le GAL respecte ainsi :

- L'article 4.4.2 Modifications de la maquette financière sur proposition du GAL de la convention de mise en œuvre du programme LEADER, à savoir : le transfert entre fiches actions entraîne une variation inférieure ou égale à 30% du montant total de la maquette financière FEADER du GAL. La modification de la maquette fait l'objet d'une notification du GAL auprès de l'Autorité de Gestion (Région Occitanie).
- La règle relative au montant maximal consacré au fonctionnement et à l'animation du GAL qui ne doit pas excéder 25%, sur la durée du programme, de la dépense publique totale cofinancée payée (FEADER LEADER et contributions nationales appelant les fonds européens).
 - Les membres du Comité de Programmation ont validé à l'unanimité la maquette financière du GAL suite aux transferts entre fiches actions (annexe 3). Un courrier sera donc transmis à la Présidente de la Région Occitanie pour l'informer de cette nouvelle maquette financière.

III. Dépôt d'un dossier 19.4 « Gestion du GAL 2023 »

Pour permettre la consommation totale des crédits du programme 2014/2020, incluant d'éventuels nouveaux reliquats, il a été proposé de déposer, dans le courant de l'année 2023, un dernier dossier sur la mesure 19-4.

Il s'agirait essentiellement de gérer la fin du programme 2014/2020 en assistant les porteurs de projets dans leurs démarches de demandes de paiement et en effectuant les contrôles nécessaires avant la transmission des dossiers au Service Instructeur. L'animation du programme 2023/2027 étant assurée par les Chargés de Mission du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le GAL ne déposera pas de demande financière pour l'assistance technique sur l'année 2023 au titre des crédits du programme 2023/2027 si la candidature du GAL était retenue pour cette période.

- Les membres du Comité de Programmation ont validé à l'unanimité le dépôt, dans le courant de l'année 2023, d'un ultime dossier sur les crédits de la mesure 19-4 du programme 2014/2020.

IV. Sélection et programmation des projets.

a) Données chiffrées sur les projets en sélection.

Voir le tableau en annexe 4.

b) **Programmation des projets.**

Tableau récapitulatif des notes attribuées aux projets en sélection :

Projet	Note du Service Instructeur	Note du Comité Technique	Note retenue par le Comité de Programmation
Rénovation technologique des équipements du musée de la cloche et de la sonaille	/	15,45/20	15,45/20
Etude diagnostic pour la restauration/valorisation de l'église St André de Montels	/	13,96/20	13,96/20
Etude préalable à la sauvegarde et à la restauration de la chapelle de la Voulte	/	14,93/20	14,93/20
Assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site	14,10/20	14,10/20	14,10/20
Etude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve	12,39/20	12,39/20	12,39/20
Etude pour l'aménagement du site de l'entrée des gorges de Colombières sur Orb	/	12,31/20	12,31/20
Aménagements intérieurs de la Maison des Montagnes du Caroux	/	13,39/20	13,39/20
Borne numérique Creissan	/	13,64/20	13,64/20
Mission d'élaboration du plan de communication OGS	12,16/20	12,16/20	12,16/20
Animation GAL 2022	hors sélection	hors sélection	hors sélection
Outils de communication	hors sélection	hors sélection	hors sélection

Toutes ces opérations répondent aux objectifs stratégiques du GAL et ont obtenu une note supérieure à 10. Elles feront donc l'objet d'un financement du programme FEADER LEADER.

V. **Maquette financière du GAL après la programmation.**

Suite à la programmation de ces dossiers, la maquette financière du GAL se présente ainsi :

Mesures	Maquette au 15/12/2022	FEADER LEADER programmé le 15/12/2022	Solde de la maquette au 15/12/2022
19-2 (fiche 1 – PPAM bio)	426 315,60 €	0,00 €	0,00 €
19-2 (fiche 2 – Sites patrimoniaux)	1 104 544,35 €	56 936,96 €	0,00 €
19-2 (fiche 3 – Sites touristiques)	365 020,81 €	51 348,34 €	0,00 €
19-2 (fiche 4 – Sites en marchés)	446 937,06 €	31 468,14 €	0,00 €
Total 19-2	2 342 817,82 €	139 753,44 €	0,00 €
19-3 (fiche 5 – Coopération)	28 030,12 €	0,00 €	0,00 €
19-4 (fiche 6 – Animation GAL)	636 882,60 €	110 686,72 €	76 142,92 €
Total Général	3 007 730,54 €	250 440,16 €	76 142,92 €

Francis BOUTES,
Président du GAL.



RELIQUATS DE FEADER LEADER REINJECTES

N° dossier	Intitulé du dossier	N° FA	FEADER LEADER programmé	FEADER LEADER payé	Reliquat de FEADER LEADER	Observations
RLAN190217CR0910178	Développement de la filière PPAM 2017/2018	1	103 111,68 €	98 460,44 €	4 651,24 €	
			Sous-total Fiche 1		4 651,24 €	
RLAN190220CR0910106	Sécurisation et mise en tourisme du site de Neyran	2	22 000,00 €	21 910,20 €	89,80 €	
RLAN190221CR0910004	Sauvegarde et valorisation du moulin de Félines-Minervois	2	4 313,00 €	3 599,04 €	713,96 €	
			Sous-total Fiche 2		803,76 €	
RLAN190218CR0910099	GR de Pays Tours dans les vignobles du Minervois, Saint-Chinian, Faugères - CC SH	3	7 796,24 €	4 696,82 €	3 099,42 €	
RLAN190219CR0910076	Espace trait Montagnes du Caroux - CC DMAC	3	5 403,68 €	3 849,40 €	1 554,28 €	
RLAN190221CR0910186	Valorisation du terroir AOC Saint-Chinian	3	26 294,07 €	26 294,06 €	0,01 €	
RLAN190222CR0910138	Accueil Vélo Caroux	3	4 110,92 €	- €	4 110,92 €	Abandon de l'opération lié à des dépenses inéligibles.
			Sous-total Fiche 3		8 764,63 €	
RLAN190217CR0910160	Invitation au voyage sur la destination HLIV 2017/2018	4	61 727,05 €	61 727,04 €	0,01 €	
			Sous-total Fiche 4		0,01 €	
RLAN190321CR0910006	Dionysos: la route des vins en Méditerranée et en mer Noire	5	15 034,56 €	8 306,56 €	6 728,00 €	
			Sous-total Fiche 5		6 728,00 €	
	Totaux		249 791,20 €	228 843,56 €	20 947,64 €	

TRANSFERTS DE CREDITS PROPOSES AU 02/12/2022

Codes	Maquette à compter du 30/06/2022	Solde de la maquette au 31/10/2022	Montants programmables lors de la consultation écrite	Montants à réinjecter dans la maquette	Solde théorique de la maquette après réinjection de crédits et programmation	Montants à transférer proposés	Observations
19-2 (fiche 1 - PPAM bio)	426 315,56 €	-4 651,28 €	- €	4 651,24 €	-	0,04 €	Crédits transférés de la fiche 2.
19-2 (fiche 2 - Sites patrimoniaux)	1 172 461,60 €	124 050,45 €	56 936,96 €	803,76 €	67 917,25 €	- 67 917,25 €	0,04 € transférés vers la fiche 1, 1 578,56 € transférés vers la fiche 5, 66 338,65 € vers la fiche 6.
19-2 (fiche 3 - Sites touristiques)	373 320,82 €	50 883,72 €	51 348,34 €	8 764,63 €	8 300,01 €	- 8 300,01 €	Crédits transférés vers la fiche 6.
19-2 (fiche 4 - Sites en marchés)	453 058,92 €	37 589,99 €	31 488,14 €	0,01 €	6 121,86 €	- 6 121,86 €	Crédits transférés vers la fiche 6.
Total 19-2	2 425 156,90 €	207 872,88 €	139 753,44 €	14 219,64 €	82 339,08 €	- 82 339,08 €	
19-3 (fiche 5 - Coopération)	26 451,56 €	-8 306,56 €	- €	6 728,00 €	-	1 578,56 €	Crédits transférés de la fiche 2.
Total 19-3	26 451,56 €	-8 306,56 €	0,00 €	6 728,00 €	-	1 578,56 €	
19-4 (fiche 6 - Animation GAL)	556 122,08 €	106 069,12 €	110 686,72 €	- €	4 617,60 €	80 760,52 €	Crédits transférés des fiches 2, 3 et 4.
Total 19-4	556 122,08 €	106 069,12 €	110 686,72 €	- €	4 617,60 €	80 760,52 €	
Total général	3 007 730,54 €	305 635,44 €	250 440,16 €	20 947,64 €	76 142,92 €	- €	

MAQUETTE DU GAL PROPOSEE SUIITE A LA REINJECTION DE RELIQUATS ET AUX TRANSFERTS DE CREDITS

Codes	Maquette à compter du 30/06/2022	Solde de la maquette au 31/10/2022	Montants programmables lors de la consultation écrite	Montants à réinjecter dans la maquette	Solde théorique de la maquette après réinjection de crédits et programmation	Montants à transférer proposés	Maquette proposée au 02/12/2022	Solde de la maquette après transferts
19-2 (fiche 1 - PPAM bio)	426 315,56 €	-4 651,28 €	- €	4 651,24 €	0,04 €	0,04 €	426 315,60 €	0,00 €
19-2 (fiche 2 - Sites patrimoniaux)	1 172 461,60 €	124 050,45 €	56 936,96 €	803,76 €	67 917,25 €	67 917,25 €	1 104 544,35 €	0,00 €
19-2 (fiche 3 - Sites touristiques)	373 320,82 €	50 883,72 €	51 348,34 €	8 764,63 €	8 300,01 €	8 300,01 €	365 020,81 €	0,00 €
19-2 (fiche 4 - Sites en marchés)	453 058,92 €	37 589,99 €	31 468,14 €	0,01 €	6 121,86 €	6 121,86 €	446 937,06 €	0,00 €
Total 19-2	2 425 156,90 €	207 872,88 €	139 753,44 €	14 219,64 €	82 339,08 €	82 339,08 €	2 342 817,82 €	0,00 €
19-3 (fiche 5 - Coopération)	26 451,56 €	-8 306,56 €	- €	6 728,00 €	1 578,56 €	1 578,56 €	28 030,12 €	0,00 €
Total 19-3	26 451,56 €	-8 306,56 €	0,00 €	6 728,00 €	1 578,56 €	1 578,56 €	28 030,12 €	0,00 €
19-4 (fiche 6 - Animation GAL)	556 122,08 €	106 069,12 €	110 686,72 €	- €	4 617,60 €	80 760,52 €	636 882,60 €	76 142,92 €
Total 19-4	556 122,08 €	106 069,12 €	110 686,72 €	- €	4 617,60 €	80 760,52 €	636 882,60 €	76 142,92 €
Total général	3 007 730,54 €	305 635,44 €	250 440,16 €	20 947,64 €	76 142,92 €	- €	3 007 730,54 €	76 142,92 €

DOSSIERS LEADER EN SELECTION PAR CONSULTATION ECRITE LE 15/12/2022

ANNEXE 4

Date du comité de programmation	Intitulé dossier	M.O	N° fiche action	FEADER	CD34			Top-up Région	Autre financeur public (ou MO public)	Top-up Autre financeur public	Autofinancement obligatoire	Montant total du dossier					
					CPL		Top-up CD34						Région	Autre financeur public (ou MO public)	Top-up Autre financeur public	Autofinancement obligatoire	Montant total du dossier
					F	I											
15/12/2022	Rénovation technologique des équipements du musée de la cloche et de la sonaille (Hérépian)	CC Grand Orb	2	10 550,00 €	0,00 €	0,00 €	1 257,25 €	3 342,75 €	0,00 €	3 669,75 €	0,00 €	25 250,00 €					
15/12/2022	étude de diagnostic pour la restauration/valorisation de l'intérieur de l'église paroissiale	Commune de Montels	2	5 995,20 €	0,00 €	0,00 €	1 499,80 €	4 001,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 369,00 €					
15/12/2022	Restauration et mise en valeur de la chapelle St Roch de la Vouille et de son site castrol	Commune de Mons la Trivalle	2	11 643,40 €	0,00 €	0,00 €	2 910,85 €	3 539,64 €	0,00 €	0,00 €	4 523,48 €	22 617,37 €					
15/12/2022	Assistance architecturale et paysagère	Pays HLV	2	3 662,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	915,72 €	4 498,97 €	22 494,84 €					
15/12/2022	Etude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve	Pays HLV	2	15 821,64 €	0,00 €	0,00 €	3 840,20 €	- €	0,00 €	115,21 €	4 944,27 €	24 721,32 €					
15/12/2022	Etude pour l'aménagement du site de l'entrée des gorges de Colombières sur Orb	Commune de Colombières	2	9 263,84 €	0,00 €	0,00 €	2 315,96 €	7 580,18 €	0,00 €	0,00 €	4 790,02 €	23 950,00 €					
15/12/2022	Aménagement de la maison Montagne du Caroux	CC Du Minervois au Caroux	3	44 017,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	117,72 €	0,00 €	13 794,79 €	68 923,93 €					
15/12/2022	Borne numérique Creissan	Commune de Creissan	3	7 331,20 €	0,00 €	0,00 €	1 832,80 €	2 167,20 €	0,00 €	0,00 €	2 832,80 €	14 164,00 €					
15/12/2022	Plan de communication OGS	Pays HLV	4	31 468,14 €	0,00 €	0,00 €	7 867,04 €	2 622,33 €	0,00 €	0,00 €	10 499,38 €	52 446,89 €					
15/12/2022	Animation GAL 2022	Pays HLV	6	106 069,12 €	13 258,64 €	0,00 €	0,00 €	- €	13 258,64 €	0,00 €	0,00 €	132 586,43 €					
15/12/2022	Outils de communication	Pays HLV	6	4 617,60 €	- €	0,00 €	0,00 €	- €	0,00 €	1 154,40 €	0,00 €	5 772,00 €					
Totaux				280 440,16 €	13 258,64 €	0,00 €	21 522,90 €	23 253,30 €	117,72 €	3 565,98 €	17 087,02 €	407 295,78 €					